

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT

CONSULTANT QHSE

- ✓ Une demande d'agrément adressée au Directeur Général de l'ACONOQ;
- ✓ Un Curriculum vitae justifiant l'expertise du consultant ;
- ✓ Le NIU du consultant ;
- ✓ Une copie certifiée conforme des diplômes du consultant ;
- ✓ Un détail du domaine d'agrément sollicité ;
- ✓ Un rapport et/ou preuves des travaux déjà réalisés dans le domaine ;
- ✓ L'enregistrement du dossier s'élève à **cent mille francs (100 000) CFA**
- ✓ L'étude du dossier est à **deux cent cinquante mille (250.000) FCFA**
- ✓ Les frais d'agrément s'élèvent à **trois cent cinquante mille (350 000) FCFA** Payable après avis favorable de l'agence.

N.B Pour les consultants étrangers, joindre une copie de la carte de séjour ou visa plus un montant forfaitaire de **cinq cent mille (500.000) FCFA** : frais d'agrément.